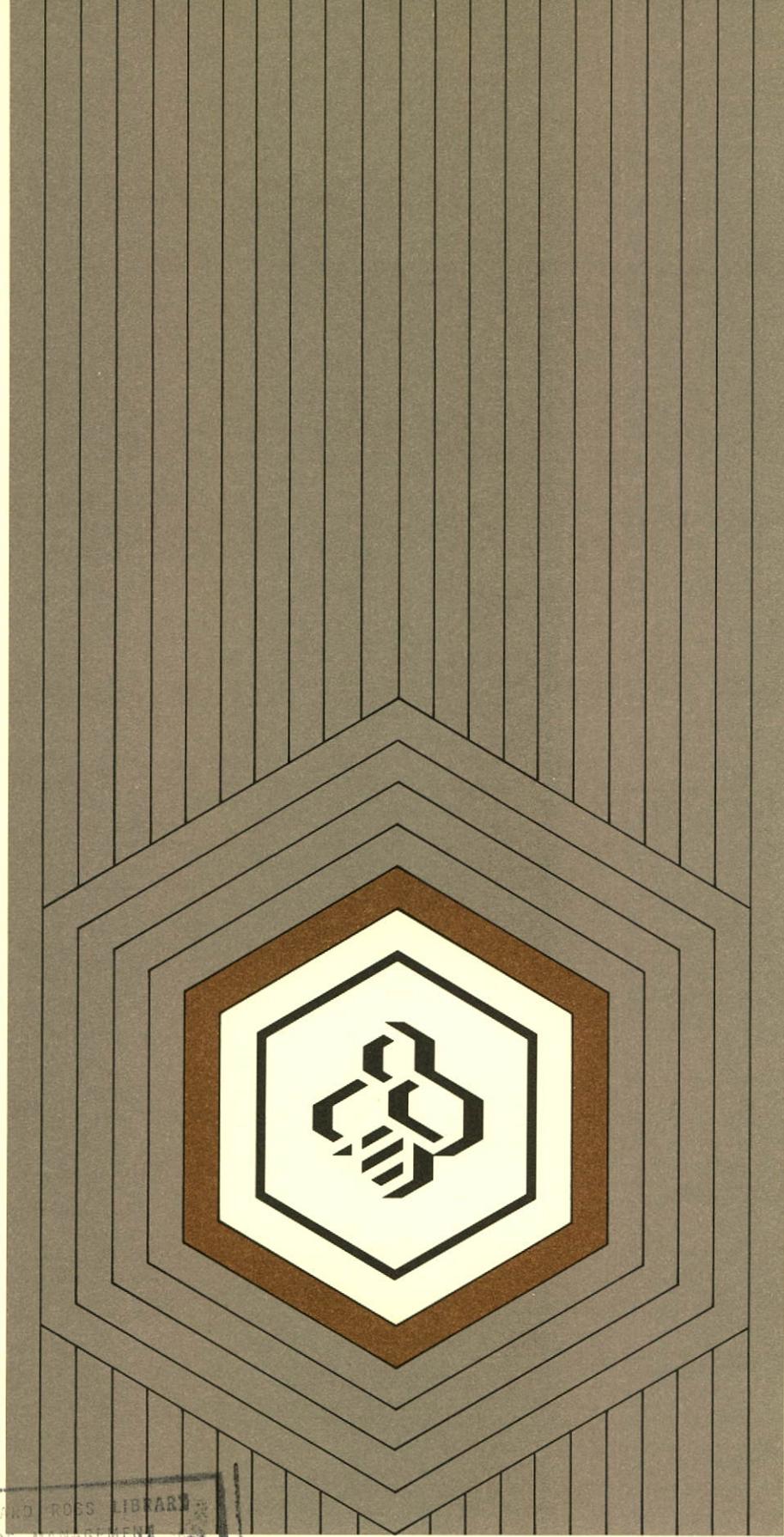


RAPPORT ANNUEL 1978



HOWARD ROSS LIBRARY
OF MANAGEMENT
APR 25 1979
McGILL UNIVERSITY

l'assurance-vie desjardins

une institution du mouvement des caisses populaires desjardins

e

Points saillants

	1978	1977	Augmentation
Assurances en vigueur	\$ 11 264 419 965	\$ 10 309 394 464	9 %
Actif	324 546 725	262 039 849	24 %
Revenu	168 576 048	145 551 902	*
Prestations et rentes	72 546 844	66 422 683	9 %
Participations et ristournes	20 088 946	16 975 415	18 %
Taux de rendement net	9,07 %	9,06 %	—

* Voir note 1.

L'Assurance-Vie Desjardins
1948-1978

30 ans au service des nôtres

Conseil d'administration

VICTOR FALARDEAU

Hull
Président du conseil

OSCAR MERCURE, c.a.

Lévis
Président

JEAN-MARIE OUELLET

Sainte-Foy
1^{er} vice-président

JEAN-PAUL BERNIER

Granby
2^e vice-président

JACQUES DE BILLY, c.r.
Québec

HILAIRE BÉLIVEAU
Sherbrooke

LOUIS-A. DESROCHERS, avocat
Edmonton

MAURICE DEMAY, m.d.
Régina

MARCEL NANTEL, m.d.
Lachine

ALBERT LAJOIE
Joliette

MARCEL COUTURE, c.a.
Lucerne

GÉRARD ROUSSEL
Bic

OLIVA DUGAS
Caplan

LIONEL MÉNARD
Senneterre

ARMAND CADOTTE
Verdun

ERNEST DAUPHINAIS
Chicoutimi

FERDINAND SMITH
Drummondville

YVES MALO
Montréal



Direction et services



Président

OSCAR MERCURE, c.a.

Directeur général

RENÉ MASSICOTTE, f.s.a., f.i.c.a.

Secrétariat général

MICHEL ST-CYR, m.s.s.

MAURICE LEROUX, b.c.l.

Directeur du Service des relations publiques

Service juridique

GAÉTAN CANTIN, avocat

Finances, actuariat et contrôle

EDMOND PELCHAT, c.a.

JEAN-LOUIS GARANT, r.i.a.

Directeur du Service du contrôle

YVES PELLERIN, r.i.a., f.l.m.i.

Directeur du Service des placements hypothécaires et immobiliers

MARCEL PÉPIN, f.s.a., f.i.c.a.

Directeur du Service de l'actuariat

CLAUDE PILON, c.f.a.

Directeur du Service des placements mobiliers

Ressources humaines et techniques

JEAN-CLAUDE BEAULIEU, c.r.i., f.l.m.i.

FLORENT GAUTHIER, c.r.i.

Directeur du Service du personnel

GASTON LAUZIER, b.sc. (math.)

Directeur du Service des systèmes d'information

Assurances et rentes individuelles et collectives

LOUIS-R. LABRECQUE, f.s.a., f.i.c.a.

GABRIEL BOULANGER, f.l.m.i.

Directeur du Service aux assurés Assurances et rentes collectives

JEAN-CLAUDE BOURGALT, a.s.a.

Directeur du Service de la commercialisation Assurances et rentes collectives

ANDRÉ FERRAGNE, m.a., a.-v.a.

Directeur du Service des agences

JULES RIVARD, f.s.a., f.i.c.a.

Directeur du Service aux assurés Assurances et rentes individuelles

JEAN-JACQUES TREMBLAY, d.ph.

Directeur du Service du marketing

Assurances aux caisses

CAMILLE FORTIER, f.s.a., f.i.c.a.

MICHEL LABRÈQUE, adm. a.

Directeur du Service aux assurés



L'année 1978 a marqué le 30^e anniversaire de L'Assurance-Vie Desjardins. C'est en mars 1948, en effet, que l'Assemblée législative du Québec a adopté la Loi constituant en corporation L'Assurance-Vie Desjardins. C'était, on s'en souviendra, l'époque de ce grand éveil économique des nôtres qui permit l'émergence d'une industrie d'assurance authentiquement de chez nous et dont le rythme de croissance n'a pas cessé d'étonner.

Au tout premier plan de cet essor remarquable, se situe L'Assurance-Vie Desjardins. Il faut en savoir gré d'abord à la vision clairvoyante des dirigeants des Caisses populaires Desjardins de l'époque qui ont compris l'apport considérable, tant en services qu'en capitaux, que pouvait constituer pour les membres de leurs caisses une institution d'assurance-vie bien à eux.

Ayant eu le privilège d'être associé à L'Assurance-Vie Desjardins dès ses débuts, je suis en mesure de témoigner de l'extrême dévouement de ses pionniers. Qu'il me soit donc permis de leur exprimer notre profonde gratitude.

Je voudrais également profiter de cette occasion pour remercier tous ceux et celles qui, au cours de ces trente ans, m'ont accordé leur confiance dans les différents postes que j'ai occupés, ainsi que tous mes collègues qui, à un titre ou à un autre, m'ont apporté leur collaboration.

Cette collaboration, au cours du dernier exercice, m'a été très précieuse car l'année s'annonçait particulièrement difficile. Le faible taux de croissance prévu du produit national brut, la hausse du taux de chômage, l'inflation, auxquels il faut ajouter la détérioration du dollar canadien, ne constituaient guère des signes encourageants et laissaient craindre un sérieux ralentissement des affaires.

Devant ces perspectives et face à une concurrence de plus en plus vive, particulièrement dans le secteur de l'assurance collective, nous nous sommes efforcés d'accroître notre productivité et d'exercer un contrôle plus vigilant de nos opérations.

Je suis heureux de dire que notre personnel et notre équipe de vente ont très bien répondu à notre attente, puisque dans l'ensemble, L'Assurance-Vie Desjardins, tout en maintenant la qualité de ses services, a réussi à enregistrer, au cours de 1978, des gains appréciables dans la plupart de ses activités.

Ainsi, notre revenu total s'est élevé en 1978 à plus de \$ 168 millions, alors que



Message du président

notre actif a atteint près de \$ 325 millions, soit une augmentation de plus de \$ 63 millions en un an.

Quant à notre portefeuille d'assurance en vigueur, il s'établissait à la fin du dernier exercice, à plus de \$ 11 milliards, ce qui représente une progression de près de \$ 1 milliard sur l'année précédente. Notre compagnie qui, dans ce domaine s'était classée en 1977 au 50^e rang de toutes les institutions d'assurance-vie en Amérique du Nord et au 10^e rang de celles qui font affaire au Canada, maintient sa progression. De toutes les compagnies d'assurance-vie qui font des affaires au Québec, L'Assurance-Vie Desjardins est celle qui assume le risque le plus élevé sur la vie des Québécois.

Une large part de ce volume lui vient, bien sûr, de ses affaires avec les caisses d'épargne et de crédit. Mais faut-il s'en étonner! Ne réalise-t-elle pas ainsi son objectif premier qui rejoint celui des caisses, soit d'offrir ses services, principalement au Québec, au plus grand nombre de personnes possible, et de mettre à leur disposition une réserve importante de capitaux.

Au cours de 1978, nous avons d'ailleurs porté une attention toute spéciale aux services que nous offrons aux caisses d'épargne et de crédit. À la suite des sondages menés au cours des deux dernières années, nous proposerons d'importantes modifications à

l'assurance-prêt, notamment en ce qui concerne les primes, le montant assurable, les conditions d'adhésion ainsi que l'assurance en cas d'invalidité.

Nous avons également mis au point, en collaboration avec les représentants de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, des unions régionales et des autres institutions du Mouvement, un nouveau régime supplémentaire de rentes pour leurs employés. Cette nouvelle formule devrait procurer aux futurs retraités un revenu plus convenable.

Enfin, au chapitre de l'assurance-épargne et capital social, nous remettons aux caisses, pour 1978, en plus de la ristourne dite d'expérience, une ristourne spéciale de 10 % des primes et nous diminuerons la prime d'environ 17 % à compter d'avril 1979.

En assurance-vie et rentes individuelles, nous avons enregistré, au cours du dernier exercice, des progrès assez remarquables. Notre stratégie dans ce secteur en a été une de croissance verticale, fondée sur un recrutement de qualité, joint à une solide formation de nos directeurs d'agence et de nos assureurs-vie.

Par ailleurs, pour élargir notre champ d'action, nous avons au cours de 1978 ouvert une agence à Sept-Îles, ce qui nous permettra de mieux atteindre la population de la Côte-Nord.

Notre part du marché québécois, en assurance-vie individuelle, se situe autour de 1,8 % alors qu'elle est d'environ 3,3 % dans le cas des rentes individuelles. Cette part du marché n'est pas à dédaigner si l'on considère, par exemple, qu'une seule des 153 compagnies d'assurance-vie qui font affaire au Québec dépasse 10 %. Nous n'avons toutefois pas l'intention de nous en tenir là.

Dans le domaine des assurances et rentes collectives, nous avons subi en 1977 les effets d'une mauvaise expérience, et particulièrement en invalidité. Nous avons évidemment entrepris des études pour cerner ce problème. En attendant les résultats définitifs de ces études, nous avons adopté en 1978, une politique de consolidation de nos opérations, ce qui explique, en bonne partie, notre ralentissement dans ce secteur. Mais connaissant le dynamisme et la détermination de notre équipe, j'ai bon espoir que nous repartirons bientôt avec un nouvel élan.

Du côté des placements des fonds généraux, notre rendement net, compte tenu des profits et des pertes de capital réalisés, a été de 9,07 %, soit un rendement légèrement supérieur à celui de l'année précédente.

En raison du ralentissement de la demande de prêts hypothécaires, nous avons ramené de 45 % à 36 % la proportion de notre actif que nous avions prévue investir dans ce secteur, 36 % nous étant apparu beaucoup plus réaliste étant donné la situation du marché.

Pour ce qui est des obligations, nous avons préféré conserver nos liquidités en attendant que le marché se raffermisse, ce qui a eu pour conséquence un rendement inférieur en 1978, mais qui nous place en meilleure position pour les années à venir.

Enfin, sur le marché des actions, à cause des avantages fiscaux, nous nous sommes plutôt tournés vers les actions privilégiées. Nous espérons de cette façon augmenter notre bénéfice après impôt, même si nous devons prendre le risque de voir diminuer notre rendement moyen.

Consciente de la place qu'elle occupe au sein de la grande famille Desjardins et des attentes qu'elle y suscite, il va de soi que L'Assurance-Vie Desjardins entretienne des relations privilégiées avec les différentes institutions du Mouvement et qu'elle leur apporte sa collaboration aux plans humain, technique et financier.

C'est ainsi qu'au cours du dernier exercice, L'Assurance-Vie Desjardins a été appelée à contribuer à l'élaboration et au financement de la grande campagne de publicité des Caisses populaires Desjardins.

Elle a participé au refinancement du Complexe Desjardins et consenti à se départir, en faveur de la Société d'Investissement Desjardins, d'une partie substantielle des actions qu'elle détenait dans Culinar Inc.

Elle a de nouveau accordé son appui financier à la Fondation Girardin-Vaillancourt.

Dans le domaine plus général de la coopération, L'Assurance-Vie Desjardins participe au financement et aux travaux du Conseil de la coopération du Québec et de la Société de développement coopératif et s'associe aux activités du Conseil canadien de la coopération.

De plus, elle a contribué au refinancement de l'Association coopérative d'investissement ainsi qu'au financement du Cooprix de Longueuil et elle a apporté sa collaboration au Cooprix de Pointe-Lévy.

Son intérêt pour le développement des institutions coopératives s'est également manifesté, en 1978, par le soutien qu'elle a apporté à l'Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives de l'Université de Sherbrooke.

Sur le plan de la coopération internationale, soulignons que L'Assurance-Vie Desjardins participe intensément aux activités de la Fédération internationale des coopératives d'assurance, affiliée à l'Alliance coopérative internationale.

Membre de l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie et de l'Association canadienne des assureurs-accident et maladie, elle apporte à ces dernières, en plus de sa participation monétaire, sa collaboration à divers comités de travail.

L'Assurance-Vie Desjardins se doit, comme institution intégrée dans son milieu, de contribuer au mieux-être de la collectivité. C'est ainsi qu'elle a aidé, au cours du dernier exercice, près d'une centaine d'organismes oeuvrant dans les secteurs du bien-être, de la santé, des activités socio-culturelles et de l'éducation.

Tout compte fait et ainsi qu'on pourra mieux s'en rendre compte par le rapport du directeur général, 1978 aura été dans l'ensemble une bonne année.

Au nom des membres de la compagnie et au nom du Conseil d'administration, je me dois d'adresser des remerciements sincères à tout le personnel de L'Assurance-Vie Desjardins pour l'effort qu'il a fourni au cours du dernier exercice.

Vous me permettrez également de remercier, en votre nom et au mien, tous les membres de notre Conseil d'administration pour le travail qu'ils ont accompli.

Il est à propos de souligner que c'est au cours de 1978 que le Conseil d'administration a décrété un nouveau règlement général que vous serez appelés à ratifier au cours de cette assemblée. C'est aussi en 1978 qu'un comité de vérification, composé de 5 administrateurs, a été créé. Ce comité permettra au Conseil d'administration d'être mieux renseigné sur les activités de la compagnie et surtout sur sa situation financière.

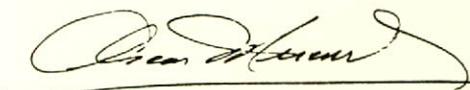
Avant de terminer, permettez-moi de rendre un hommage spécial à un pionnier de L'Assurance-Vie Desjardins,

Monsieur Victor Falardeau, président de notre Conseil d'administration, qui nous a fait part de sa décision de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat d'administrateur pour des raisons de santé. C'est un départ que nous ressentons vivement. Siégeant au Conseil d'administration depuis la fondation de la compagnie, Monsieur Falardeau en est devenu un pilier important. Sa sagesse et ses qualités d'administrateur lui ont gagné la considération de tous. Son absence se fera particulièrement sentir au Comité exécutif et au Comité de placement où il a joué un rôle de tout premier plan. Avec nos regrets, nous le prions d'accepter nos remerciements et nos meilleurs vœux.

Au terme de ces 30 ans, il est permis, je crois, d'envisager l'avenir de L'Assurance-Vie Desjardins avec une bonne dose d'optimisme, et ce, malgré les signes incertains d'une économie en mal de reprise.

Fort de l'appui de mes collègues du Conseil d'administration, assuré de la compétence et de la détermination de l'équipe qui m'entoure, je ne doute pas, quant à moi, que L'Assurance-Vie Desjardins saura atteindre au cours de la prochaine décennie de nouveaux sommets.

Le président,



Oscar Mercure, c.a.

Au terme de ma première année comme directeur général, je voudrais d'abord remercier le président de la compagnie et les membres du Conseil d'administration de la confiance qu'ils m'ont témoignée en me nommant à ce poste. Il m'a été d'autant plus facile d'accepter cette responsabilité que je savais que je pouvais compter sur une équipe de collaborateurs compétents et aguerris.

Fort de la confiance que les caisses d'épargne et de crédit et que la population en général n'ont cessé de lui accorder, L'Assurance-Vie Desjardins continue de se tailler une place enviable dans l'industrie de l'assurance-vie.

En 1978, elle s'était fixé comme objectif de maintenir et de raffermir sa position sur le marché. Ces objectifs se reflètent dans les résultats de l'exercice 1978 que j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui. En effet, les états financiers de 1978 démontrent que notre situation financière est saine et font ressortir, dans l'ensemble, une nette progression par rapport à 1977.

Mais avant d'aborder l'étude de ces résultats, une remarque s'impose. Au cours de 1978, le Service des assurances du Canada a apporté d'importantes modifications aux normes régissant la présentation des états financiers des compagnies d'assurance sur la vie. Ces nouvelles exigences rendent nos états financiers plus fidèles à la réalité et plus conformes aux principes comptables généralement reconnus dans les entreprises canadiennes. De nature hautement technique, ces changements affectent plusieurs aspects de nos états financiers.

En raison des nombreux redressements qu'il nous aurait fallu apporter aux états de 1977 pour les rendre comparables à ceux de 1978, les états des résultats d'exploitation et de l'évolution de la situation financière ne comportent que les données de l'exercice clos le 31 décembre 1978. Toutefois, on trouvera au bilan et aux notes complémentaires, des données comparatives pour certains postes.

Voici donc nos résultats d'exploitation pour l'année 1978.

Résultats d'exploitation

Revenu

Notre revenu total a atteint \$ 168 576 048. Il se compose principalement des rentrées de primes et de cotisations versées en vertu de contrats d'assurance et de rentes, et des intérêts, dividendes, loyers et gains en capital provenant de nos placements.

Les primes et les cotisations reçues des propriétaires de contrats se sont élevées, en 1978, à \$ 123 293 482, soit une augmentation de 14 % sur l'année précédente. Leur répartition s'établit comme suit:

assurance-vie et rentes individuelles	\$ 25 708 987
assurance-vie et rentes collectives	\$ 10 665 398
assurance-prêt	\$ 55 773 328
assurance-épargne et capital social	\$ 12 296 788
assurance accident-maladie et invalidité	\$ 18 848 981



Rapport du directeur général

En assurance-vie et rentes individuelles, notre revenu s'est accru de 39 % par rapport à 1977. Cette progression est surtout attribuable à l'augmentation des cotisations de rentes qui ont enregistré une hausse de 75 %, alors que les primes d'assurance ont progressé de 13 %.

En assurance-vie et rentes collectives, nous constatons une diminution de 30 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution est imputable à un certain ralentissement de nos affaires dû à notre effort de consolidation pour corriger la mauvaise expérience que nous avons connue en 1977, ainsi qu'à la transformation en rentes collectives de la partie assurance-vie de notre plus important contrat d'assurance collective. Cette transformation ne nous affecte pas trop, cependant, puisque nous recevons une bonne partie des primes d'assurance-vie sous forme de cotisations uniques de rentes collectives.

Les augmentations que nous avons enregistrées en assurance-prêt et en assurance-épargne et capital social sont cohérentes avec celles que nous avons connues ces dernières années, et reflètent bien la croissance des caisses que nous assurons.

En assurance accident-maladie et invalidité, l'augmentation de 5 % indique également un certain ralentissement.

Les intérêts, dividendes et loyers qui apparaissent au deuxième poste du revenu des fonds généraux, ont atteint \$ 17 330 589. Ils ont augmenté de 24 %, compte tenu des dépenses relatives aux placements, de l'impôt foncier et de l'amortissement. Cette augmentation est légèrement supérieure à celle de notre actif et démontre que le revenu des nouveaux placements de 1978 est un peu plus élevé que celui de l'année précédente.

Quant au revenu des fonds séparés, nous en ferons état plus loin.

Utilisation du revenu

Au chapitre des fonds généraux, les prestations et rentes versées à nos assurés ou à leurs bénéficiaires se sont établies à \$ 72 546 844, soit une somme de 9 % supérieure à celle versée l'année précédente.

Elles se sont réparties comme suit:

assurance-vie et rentes individuelles	\$ 7 767 779
assurance-vie et rentes collectives	\$ 6 982 788
assurance-prêt	\$ 34 006 265
assurance-épargne et capital social	\$ 6 960 455
assurance accident-maladie et invalidité	\$ 16 829 557

La forte augmentation des prestations en assurance-vie et rentes individuelles s'explique par la transformation de valeurs de rachat de rentes participantes en cotisations uniques de rentes non participantes. Cette transformation a été faite pour procurer à nos anciens détenteurs de contrats de rentes les mêmes avantages qu'aux nouveaux. Elle se reflète dans nos cotisations de rentes individuelles qui s'en trouvent augmentées substantiellement par rapport à l'exercice précédent.

Quant à la diminution des prestations en assurance-vie et rentes collectives, elle est due, d'une part, à une amélioration considérable de l'expérience et, d'autre part, au ralentissement de nos affaires dont nous avons fait mention précédemment.

En vue de faire face à nos engagements envers les assurés, nous avons augmenté de \$ 28 174 554 notre provision mathématique, au cours du dernier exercice. C'est, comme nous l'explique la Note 1-B, une augmentation moins forte que celle qu'il aurait fallu prévoir, si nous avions conservé la base de calcul utilisée lors de l'exercice précédent.

Nos frais d'exploitation qui se sont élevés à \$ 13 569 853, représentent une augmentation de 14 % sur ceux de 1977. Si nous leur ajoutons les frais pris en déduction du revenu de placements, nous obtenons une augmentation de 15 %. Ce résultat démontre que les efforts fournis au cours du dernier exercice pour freiner nos frais d'exploitation ont porté fruit.

Pour ce qui est des autres frais au chapitre des fonds généraux, c'est-à-dire les intérêts sur dépôts, les commissions à nos assureurs-vie et les taxes diverses, ils se sont chiffrés à \$ 6 884 530, soit une augmentation de 21 % par rapport à l'année précédente.

Nous reviendrons plus loin sur l'utilisation du revenu des fonds séparés.

Bénéfice d'exploitation

En 1978, nous avons utilisé \$ 144 165 078 de notre revenu, ce qui laisse un bénéfice d'exploitation de \$ 24 410 970. Il ne peut s'agir, bien sûr, d'un bénéfice net puisqu'il faut en déduire les participations et ristournes, les intérêts attribués au fonds de réserve et l'impôt sur le revenu.

Le Conseil d'administration a établi les participations et les ristournes à \$ 20 088 946, ce qui constitue une augmentation de 18 % par rapport à l'exercice précédent.

Elles se répartissent de la façon suivante:

assurance-vie et rentes individuelles	\$ 1 435 967
assurance-vie et rentes collectives	\$ 427 970
assurance-prêt	\$ 11 620 153
assurance-épargne et capital social	\$ 5 693 976
assurance accident-maladie et invalidité	\$ 911 060

La légère diminution de 3 % des participations en assurance-vie et rentes individuelles fait suite à la conversion des rentes participantes en rentes non participantes et au fait que nous avons freiné l'augmentation des participations de certains contrats pour mieux refléter l'expérience et les frais engagés par la compagnie à leur égard.

Quant à l'assurance-vie et aux rentes collectives, la baisse s'explique à la fois par les changements intervenus dans les rentes collectives, par les participations spéciales qui ont été versées au compte des retraités en 1977 et qu'on ne retrouve pas en 1978, et par le ralentissement de nos affaires.

En assurance-prêt, les ristournes payées aux caisses d'épargne et de crédit augmentent de 29 %. Elles ont été établies selon la formule qui prévalait antérieurement, soit à 92,5 % des primes perçues moins le total des prestations versées sur une base de cinq ans.

En assurance-épargne et capital social, les ristournes enregistrent une hausse de 42 %; elles comprennent la ristourne dite d'expérience, calculée selon la même formule que celle de l'assurance-prêt, mais sur une base de deux ans. Elles comprennent aussi, cette année, une ristourne spéciale de 10 % des primes versées.

Nous avons également décidé de diminuer la prime mensuelle d'assurance-épargne et capital social de 6 ¢ qu'elle est actuellement à 5 ¢ par \$ 100 d'assurance à compter du 1^{er} avril. La ristourne spéciale de 10 % a donc pour effet de ramener sensiblement le coût de l'assurance, en 1978, à ce qu'il sera en 1979, compte tenu de la diminution de la prime et de la ristourne d'expérience.

Enfin, en assurance accident-maladie et invalidité, les ristournes subissent une diminution de 8 % par rapport à 1977.

Après paiement des intérêts attribués au fonds de réserve et de l'impôt, notre bénéfice net d'exploitation pour l'exercice 1978 s'établit à \$ 3 104 601.

Bénéfices non répartis

La présence dans ce rapport d'un état des bénéfices non répartis s'explique par les nouvelles normes de présentation des états financiers. En raison de ces nouvelles normes, nous avons également dû procéder à un redressement des exercices antérieurs dont on trouvera les explications à la Note 1.

Si nous nous reportons au solde redressé au 1^{er} janvier 1978, nous constatons des bénéfices affectés et non affectés pour un montant de \$ 16 650 778. À ce total, il faut ajouter notre bénéfice net d'exercice, soit \$ 3 104 601, dont nous avons affecté \$ 2 000 000 à la réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements, \$ 151 477 à la réserve pour fluctuation de la valeur de divers éléments d'actif. Nous avons retranché \$ 37 013 à la réserve complémentaire à la provision mathématique de certains contrats, ce qui nous laisse des bénéfices non affectés de \$ 990 137. Nous avons de plus décidé de supprimer la réserve pour imprévus et avons fait porter le montant de cette réserve, soit \$ 780 000, aux bénéfices non affectés. Ainsi, nous retrouvons, en fin d'exercice,

une réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements de	\$ 10 500 000
une réserve complémentaire à la provision mathématique de certains contrats de	\$ 418 546
une réserve pour fluctuation de la valeur des divers éléments d'actif de	\$ 919 264
et des bénéfices non affectés de	\$ 7 917 569,
soit \$ 19 755 379 de bénéfices affectés et non affectés.	

Évolution de la situation financière

L'évolution de la situation financière vient compléter les états financiers en indiquant la provenance des fonds qui nous ont servis, entre autres, au cours de l'exercice, à effectuer des placements, à acquérir des immeubles, des terrains, du mobilier et de l'équipement, et à consentir des avances sur polices.

Au cours de 1978, les fonds disponibles à ces fins ont totalisé \$ 103 473 536. Ils provenaient principalement du bénéfice net de l'exercice, soit \$ 3 104 601, des postes de l'état des résultats qui n'ont pas demandé de sortie de fonds, telle l'augmentation de la provision mathématique qui s'élevait à \$ 28 174 554, ainsi que des entrées de fonds qui ne sont pas rapportées à l'état des résultats, comme le produit de nos ventes d'obligations et de débetures pour un montant de \$ 17 275 984, et des remboursements de prêts hypothécaires de \$ 17 401 909.

La deuxième partie de cet état indique les divers emplois que nous avons faits de cette somme, tels les acquisitions d'obligations et de débetures, pour un montant de \$ 51 773 005, l'achat d'actions et de parts sociales pour \$ 12 759 596 et les nouveaux prêts hypothécaires totalisant \$ 36 193 965, etc.

Bilan

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1978 est présenté sur une base comparative. À cette fin, nous avons dû procéder au redressement de certains postes du bilan de l'exercice 1977.

Actif

En tête de l'actif, nous retrouvons les obligations et débetures pour un montant de \$ 97 597 895, soit une augmentation de 36 % sur 1977, les actions et parts sociales qui se sont chiffrées à \$ 20 023 112, ce qui représente une augmentation de 43 %, et les prêts hypothécaires qui ont progressé de 12 % pour atteindre \$ 82 289 720. Ces trois postes sont les plus importants de l'actif des fonds généraux puisqu'ils totalisent à eux seuls tout près de \$ 200 millions, et constituent 85 % de l'actif des fonds généraux et 62 % de l'actif total.

Les avances sur polices que nous consentons à nos assurés se sont élevées à \$ 4 177 912, soit une augmentation de 12 %.

Viennent ensuite les immeubles et terrains pour un total de \$ 7 429 981, le mobilier et l'équipement, \$ 805 780, une convention de vente de titres, \$ 361 864, des certificats de dépôts, \$ 2 000 000, l'encaisse, \$ 3 173 612, les primes à percevoir, \$ 13 072 640, le revenu de placement couru, \$ 3 048 360, et les autres éléments à court terme, pour \$ 1 657 949.

L'actif des fonds généraux s'établissait donc le 31 décembre 1978 à \$ 235 638 825, soit une augmentation de 22 % par rapport au 31 décembre 1977.

Quant à l'actif des fonds séparés de placement, nous l'analyserons plus loin.

Passif

Engagements envers les propriétaires de contrats et les tiers

Le poste le plus important du passif est, bien entendu, la provision mathématique. Cette provision représente la valeur de nos engagements envers les propriétaires de contrats d'assurance et de rentes. Cette valeur est établie d'après des calculs actuariels régis par la loi. En 1978, notre provision mathématique a atteint \$ 155 605 006, soit une augmentation de 22 % par rapport à la provision redressée de 1977.

Viennent ensuite, par ordre d'importance:

- les exigibilités en vertu des régimes enregistrés des rentes de retraite, qui ont atteint \$ 88 907 900, soit une progression de 30 %;
- la provision pour les demandes de prestations en voie de règlement et non déclarées au montant de \$ 27 399 216, soit une hausse de 11 % par rapport à 1977;
- enfin la provision pour participations et ristournes, qui est de \$ 20 865 998.

Au total, nos engagements envers les propriétaires de contrats et les tiers se chiffraient, le 31 décembre dernier, à \$ 304 220 157.

Fonds de réserve et bénéfices non répartis

Le fonds de réserve et les bénéfices non répartis totalisaient, à la fin de l'exercice 1978, \$ 20 326 568.

Nous avons vu plus haut l'état des bénéfices non répartis affectés et non affectés, lesquels se sont chiffrés, en 1978, à \$ 19 755 379, soit une augmentation de 19 % par rapport à 1977.

Quant au fonds de réserve souscrit par des caisses populaires et des unions régionales, il est demeuré le même depuis 1959, soit \$ 571 189.

Assurances en vigueur

À la fin de 1978, le montant des assurances en vigueur, s'élevait à \$ 11 264 419 965, soit une hausse de 9,3 % par rapport à 1977.

Ainsi, après avoir établi un record sans précédent en 1977, notre portefeuille continue sa croissance à un rythme respectable et, le 31 décembre 1978, il se répartissait comme suit:

assurances individuelles	\$ 1 118 873 966
assurances collectives	\$ 2 576 386 479
assurances des caisses d'épargne et de crédit	\$ 7 569 159 520

Assurances individuelles

Les résultats obtenus en 1978 dans le secteur des assurances individuelles ont marqué une nette progression. Le montant des assurances en vigueur, sans compter ACCIRANCE, a augmenté de 13,5 %, pour se chiffrer à \$ 968 279 966.

Notre équipe d'assureurs-vie a fait souscrire en 1978, 9 336 nouvelles polices dont les primes annuelles se chiffrent à \$ 2 496 329. Comparativement à l'exercice précédent, le nombre de nouvelles souscriptions a augmenté en 1978 de 8,5 %, le total des risques pris en charge de 5,6 % et les primes des nouvelles souscriptions de 18 %.

En ce qui concerne les régimes enregistrés de rentes de retraite et les rentes viagères, nos assureurs-vie se sont encore distingués. En effet, ils ont fait signer, en 1978, 1 065 contrats, soit 34 % de plus qu'en 1977. Les cotisations en vertu de ces nouveaux contrats ont totalisé \$ 7 532 616, ce qui représente une hausse de 70 %.

Comme on peut le constater, nos assureurs-vie ont fait preuve, en 1978, d'un très grand dynamisme. Nous les en félicitons!

Au cours de l'année, 29 d'entre eux ont fait partie de la *Million Dollar Round Table* et plus de la moitié de notre effectif, soit 65 %, a obtenu le Certificat national de compétence. Notons que ce pourcentage est l'un des meilleurs enregistrés par une société d'assurance sur la vie.

ACCIRANCE, notre régime d'assurance-accident pour enfants, a été modifié en 1978. Les parents d'enfants assurés en vertu de ce régime peuvent maintenant bénéficier d'une protection d'assurance en cas de mort accidentelle ou de mutilation. Cette protection prévoit en plus du versement d'une somme assurée, le service d'une rente mensuelle pour les frais d'aide domestique ou de garde-rie en cas de décès de l'un ou l'autre des parents.

En 1978, ACCIRANCE a protégé 150 912 enfants et 13 637 parents. Les primes ont atteint \$ 1 130 015 et le montant des polices en vigueur s'est chiffré à \$ 150 594 000.

Assurances collectives

À la fin de l'exercice 1978, le montant des assurances collectives en vigueur se chiffrait à \$ 2 576 386 479, ce qui représente une diminution de 7,4 % par rapport à l'exercice 1977. Cette diminution est attribuable aux circonstances déjà mentionnées.

Notre régime d'assurance collective Uni-D 2-24, conçu pour les petites entreprises, a enregistré, au cours du dernier exercice, des résultats supérieurs à nos prévisions. En effet, 182 groupes, soit 1 016 personnes, ont souscrit cette assurance. Les primes et le montant des polices en vigueur ont atteint respectivement \$ 336 408 et \$ 15 687 000. La plupart, soit 88 % des nouvelles polices Uni-D 2-24, ont été vendues par nos assureurs-vie.

L'ASSURANCE POPULAIRE DESJARDINS représentait, le 31 décembre 1978, un portefeuille de \$ 193 163 500 que nous parta-

geons pour la moitié avec La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie. Ce régime est maintenant offert aux membres de 1 179 caisses populaires. Les résultats de L'ASSURANCE POPULAIRE DESJARDINS ont été inférieurs aux prévisions et nous espérons que nos efforts de pénétration du marché porteront fruit en 1979.

Assurances prêt, épargne et capital social

À la fin de 1978, les assurances prêt, épargne et capital social en vigueur atteignaient \$ 7 569 159 520, soit une augmentation de 16 % par rapport à 1977. Elles se répartissaient ainsi:

assurance-prêt	\$ 5 763 645 624
assurance-épargne et capital social	\$ 1 805 513 896

Comparativement à 1977, l'assurance-prêt a augmenté de 18,9 % et l'assurance-épargne et capital social s'est accrue de 7,9 %.

Tel que mentionné dans le message du président, d'importantes modifications seront apportées au régime d'assurance-prêt. De nouveaux taux de primes entreront en vigueur le 1^{er} avril prochain. La prime mensuelle d'assurance-vie prêt passera de 5,5 ¢ à 4 ¢ par \$ 100 d'assurance et la prime de la garantie en cas d'invalidité, de 2,5 ¢ à 3,5 ¢. De plus, les modifications suivantes sont prévues pour septembre:

- la possibilité pour l'emprunteur de refuser l'assurance-vie,
- un nouveau maximum d'assurance de \$ 75 000,
- la garantie de remboursement d'emprunt pour les prêts hypothécaires et
- l'assurance conjointe des époux copropriétaires.

Ces dernières modifications seront expliquées aux caisses lors de séances d'information que nous tiendrons d'ici juillet prochain.

Régimes supplémentaires de rentes

Le total des fonds séparés de placement pour les régimes supplémentaires de rente atteignait le 31 décembre dernier \$ 88 907 900, soit une augmentation de 30 % comparativement à l'année précédente. Il se répartissait comme suit:

fonds d'obligations	\$ 28 986 598
fonds d'actions	\$ 21 651 277
fonds d'hypothèques	\$ 38 270 025

Le revenu des fonds séparés s'est élevé à \$ 25 367 983 et provenait de cotisations au montant de \$ 15 780 546, d'intérêts, dividendes et gains en capital totalisant \$ 9 331 038 et de sources diverses qui représentent \$ 256 399.

Quant aux prestations et rentes, elles se sont établies à \$ 1 082 918, alors que les frais de gestion se sont élevés à \$ 1 158 151. L'augmentation des exigibilités en vertu de ces régimes a atteint \$ 20 748 228.

Voici, en résumé, de quelle façon nous avons fait fructifier ces fonds en 1978 et de quelle façon nous entendons le faire en 1979.

Fonds d'obligations

Au début de 1978, nous avions prévu une certaine stabilité des taux d'intérêts. Nous avions orienté notre stratégie vers une neutralité au niveau de l'échéance moyenne de notre portefeuille et nous nous attendions à une performance légèrement inférieure à celle de 1977.

Toutefois, la lutte qu'ont menée le gouvernement fédéral et la Banque du Canada pour supporter notre dollar, en faisant grimper les taux d'intérêts et en ayant recours à des emprunts massifs, a faussé les règles du jeu et provoqué des situations imprévisibles. La courbe des rendements est devenue négative. Les taux à court terme ont excédé les taux à long terme. Les taux d'intérêts en général sont demeurés à des niveaux records, malgré des liquidités très fortes et une demande de capital très faible. Les performances liées aux fluctuations du marché ont forcément été faibles.

Malgré tous ces facteurs adverses, notre rendement net a été de 6,82 %, ce qui excède la moyenne des performances des fonds d'obligations de plus de ½ %. Selon une étude publiée par la firme B.J. Vincent, L'Assurance-Vie Desjardins s'est classée première sur 17 fonds d'obligations pour la performance de 1 an et de 5 ans.

Fonds d'actions

Au cours de 1978, les placements en actions canadiennes furent, de loin, les plus profitables. La performance de nos indices boursiers a nettement dépassé, entre autres, celles des indices boursiers américains. Malgré une croissance économique modérée et un taux de chômage élevé, un grand nombre de titres sous-évalués sur le marché se sont revalorisés et nous avons assisté au phénomène des prises de contrôle. La dévaluation du dollar canadien a grandement accru les profits des entreprises exportatrices.

Tout au long de l'année 1978, nous avons adopté une stratégie prudente: nous avons maintenu nos liquidités entre 15 % et 25 %. Cette stratégie a quelque peu pénalisé notre performance relative, bien que notre valeur unitaire se soit accrue de 26,95 % et qu'elle ait excédé de 3,32 % l'indice de la Bourse de Toronto pour atteindre un nouveau sommet.

Selon une étude publiée par le *Financial Post* notre performance de cinq ans s'est améliorée: alors qu'en 1977 notre fonds d'actions se classait 14^e sur 26, il s'est classé, en 1978, 9^e sur 33.

Comparativement aux autres compagnies d'assurance-vie assujetties aux mêmes contraintes que nous, nous avons maintenu nos positions pour les performances de 5 ans et légèrement fléchi pour la performance d'un an. En 1978, nous nous sommes classés 8^e sur 28 pour la performance de 5 ans, et 9^e sur 30 pour la performance d'un an. Enfin, si nous nous comparons aux compagnies d'assurance-vie dont les fonds séparés d'actions excèdent \$ 10 millions, nous avons maintenu notre rang, c'est-à-dire le 3^e sur 12, pour les performances d'un an et de 5 ans.

En 1979, nous entrevoyons une croissance très modérée de l'économie canadienne, ainsi qu'un taux d'inflation et un taux de chômage encore trop élevés. Le dollar canadien, qui a été un facteur déterminant en 1978, devrait osciller près des niveaux actuels, de sorte que les profits se maintiendront à des niveaux élevés.

Nous prévoyons peu de progrès dans le secteur de la consommation cette année. Quant aux nouveaux investissements, notre capacité de production n'étant pas encore utilisée au maximum, ils seront également faibles. Nous continuerons donc à favoriser les secteurs reliés aux exportations et aux ressources naturelles.

Fonds d'hypothèques

En 1978, les taux d'intérêt sur hypothèques se sont légèrement accrus, mais certes pas autant que les taux d'obligations. Ces taux ont reflété de façon beaucoup plus réaliste l'offre et la demande de capital dans ce secteur, beaucoup de fonds étant disponibles pour une demande très fortement à la baisse. Notre performance de 5 ans est demeurée stable, soit le 3^e rang sur 17 fonds selon B.J. Vincent, tandis que nous avons nettement amélioré celle qui est basée sur un an, où nous sommes passés de la 8^e à la 2^e place sur 17 fonds d'une taille moyenne de \$ 99 millions.

Pour 1979, nous anticipons, abstraction faite des fluctuations du marché, un revenu brut de 11,31 %. La demande pour des hypothèques devrait rester beaucoup plus faible que la disponibilité de capital, de sorte que nous prévoyons une tendance à la baisse des taux d'intérêt et une performance plus positive qu'en 1978.

Ressources humaines

Au cours de 1978, notre équipe s'est accrue de 5,1 %. Elle est passée de 643 à 676 personnes dont 558 employés salariés et 118 assureurs-vie. Comparativement à 1977, le taux de roulement du personnel du siège social a encore diminué. Le 31 décembre 1978, il s'établissait à 4,31 %, soit l'un des taux les plus faibles de l'ensemble des sociétés d'assurance-vie en Amérique du Nord.

Au cours de 1978, beaucoup d'employés ont décidé d'accroître leurs connaissances en diverses matières. Sur le plan de la formation professionnelle, 1978 a même été une année record. En effet, nous avons compté 280 inscriptions à des cours et des stages reliés à la carrière des employés.

Les cours de la *Life Office Management Association* ont suscité encore plus d'intérêt que par le passé. Sur 111 examens auxquels des employés se sont présentés, nous avons enregistré 89 réussites. Les résultats des examens de mai ont même permis d'établir un record puisque le pourcentage de réussite a atteint 80,2 %.

En ce qui concerne les examens de la Société des actuaires, nous avons compté 17 inscriptions et 14 réussites. Messieurs Réal Bolduc, Serge Côté, Jean-Louis Fiset et Camil Lévesque sont devenus *fellows* de leur association professionnelle tandis que Messieurs Yvon Boucher, Yves Delisle, Robert Fortier et Claude Normand en sont devenus membres associés.

D'autre part, 9 assureurs-vie ont obtenu le diplôme du Cours de formation de l'Association des assureurs-vie du Canada et 10 autres ont réussi les examens de première année de ce cours. Nous avons également organisé 8 sessions de formation pour nos assureurs-vie et 4 pour nos directeurs d'agence.

La politique en dotation de personnel de L'Assurance-Vie Desjardins favorise les employés déjà au service de la compagnie. En 1978, 3 employés ont été promus cadres et 6 cadres ont accédé à des postes comportant plus de responsabilités. Aucun poste de cadre n'a été comblé de l'extérieur.

Monsieur Marcel Pêpin, *fellow* de la Société des actuaires et de l'Institut canadien des actuaires, a été nommé actuaire de la compagnie, tandis que Monsieur Florent Gauthier, conseiller en relations industrielles, a accédé au poste de directeur du Personnel. Enfin, Monsieur Camille Fortier a été nommé directeur général adjoint, Assurances aux caisses. Diplômé de l'Université Laval, *fellow* de la Société des actuaires et *fellow* de l'Institut canadien des actuaires, Monsieur Fortier est entré au service de notre compagnie en 1968 à titre d'associé en recherches au Service de l'actuariat. Au moment de sa nomination, il occupait le poste d'actuaire de la compagnie.

L'Assurance-Vie Desjardins compte 4 retraités de plus. Il s'agit de Messieurs Ernest Gagnon de la Section de l'expédition, Napoléon Gagnon de l'agence Desjardins, Hervé Hudon et Roland Lelièvre du Service des relations publiques. Nous tenons à leur exprimer notre gratitude. Soulignons aussi le 25^e anniversaire d'entrée en fonction de Monsieur J.-Conrad Rioux, assureur-vie à l'agence Sainte-Foy.

Nous avons déploré, au cours de la dernière année, le décès de Monsieur Jean-Paul Tardif et de Monsieur Paul Marchildon. Monsieur Tardif était au service de la compagnie depuis près de 30 ans. Il était directeur de la Division de la conservation et des changements. Quant à Monsieur Marchildon, il venait tout juste de prendre sa retraite après avoir été au service de la compagnie pendant 24 ans à titre d'assureur-vie à Trois-Rivières.

Au chapitre de la rémunération et des avantages sociaux des employés, 1978 a été la dernière année d'application des normes de la Commission de lutte contre l'inflation du gouvernement fédéral. L'année 1978 a également été marquée par l'introduction d'un programme de conditionnement physique auquel 82 employés ont participé.

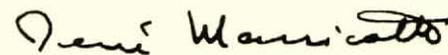
L'Assurance-Vie Desjardins a toujours pu compter sur l'exceptionnelle qualité de ses employés. N'eût été des efforts fournis par ceux-ci au cours du dernier exercice, les résultats que je viens de présenter auraient été bien différents. Je les en remercie de tout coeur.

Ainsi, compte tenu de la conjoncture économique et de l'état du marché, 1978, nous aura permis de réaliser des progrès substantiels dans certains secteurs et de raffermir notre position dans d'autres.

Mais là ne doivent pas s'arrêter nos efforts... Grâce à la ferveur du travail de ses employés et à la sagesse de ses administrateurs, L'Assurance-Vie Desjardins s'est taillé en 30 ans une place importante dans l'industrie de l'assurance-vie.

L'Assurance-Vie Desjardins entend maintenant jouer de plus en plus le rôle d'un agent économique voué, avec le Mouvement des Caisses populaires Desjardins, à l'essor du Québec.

Le directeur général



René Massicotte, f.s.a., f.i.c.a.

Résultats

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1978*

REVENU

Fonds généraux

Primes et cotisations (note 2)	\$ 123 293 482
Intérêts, dividendes et loyers après déduction des frais de placement (note 3)	17 330 589
Gains nets en capital (note 1-C, 1-D)	717 999
Frais de gestion	1 850 819
Autres	15 176

Fonds séparés

Cotisations	15 780 546
Intérêts et dividendes	6 865 772
Gains nets en capital réalisés et non réalisés (note 1-G)	2 465 266
Autres	256 399
	<u>168 576 048</u>

UTILISATION DU REVENU

Fonds généraux

Prestations et rentes (note 4)	72 546 844
Augmentation de la provision mathématique (note 1-B)	28 174 554
Intérêts sur dépôts	1 069 171
Commissions aux assureurs-vie	3 724 030
Frais d'exploitation	13 569 853
Taxes sur primes et taxes diverses	2 091 329

Fonds séparés

Prestations et rentes	1 082 918
Frais de gestion versés aux fonds généraux et à des conseillers	1 158 151
Augmentation des exigibilités des régimes enregistrés de rentes et retraite	20 748 228
	<u>144 165 078</u>

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION

Participations et ristournes (note 5)	24 410 970
Intérêts attribués au fonds de réserve	20 088 946
	<u>34 271</u>

BÉNÉFICE AVANT IMPÔT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu	4 287 753
	<u>1 183 152</u>

BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE

\$ 3 104 601

*Voir note 1-L

Bénéfices non répartis

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1978

	Bénéfices affectés			Réserve pour imprévus	Bénéfices non affectés	Total
	Réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements	Réserve complémentaire à la provision mathématique de certains contrats	Réserve pour fluctuation de la valeur de divers éléments d'actif		Fonds généraux	Bénéfices affectés et non affectés
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	\$ 8 500 000	- 0 -	- 0 -	\$ 780 000	\$ 4 917 451	\$ 14 197 451
Redressement des exercices antérieurs (notes 1-A, 1-B, 1-I, 6-A)	—	455 559	767 787	—	1 229 981	2 453 327
Solde redressé au 1er janvier 1978	8 500 000	455 559	767 787	780 000	6 147 432	16 650 778
Bénéfice net de l'exercice	2 000 000	(37 013)	151 477	—	990 137	3 104 601
Virement de la réserve pour imprévus aux bénéfices non affectés (note 6-B)				(780 000)	780 000	- 0 -
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	<u>\$ 10 500 000</u>	<u>\$ 418 546</u>	<u>\$ 919 264</u>	<u>- 0 -</u>	<u>\$ 7 917 569</u>	<u>\$ 19 755 379</u>

Évolution de la situation financière

PROVENANCE DES FONDS

	1978
Bénéfice net de l'exercice	\$ 3 104 601
Amortissement de l'escompte sur obligations	(115 073)
Amortissement des pertes sur ventes d'obligations et d'actions	(332 316)
Amortissement des immobilisations et autres éléments d'actif	259 074
Augmentation de la provision mathématique	28 174 554
Augmentation de la provision pour participations et ristournes	4 616 769
Augmentation de la provision pour demandes de prestations en voie de règlement et non déclarées	2 755 273
Augmentation des sommes laissées en dépôt par les propriétaires de contrats	1 582 246
Augmentation nette des exigibilités des régimes enregistrés de rentes de retraite	20 748 228
Augmentation des autres éléments de passif à court terme	1 525 205
Produit des placements	
Obligations et débetures	17 275 984
Actions et parts sociales	6 258 369
Prêts hypothécaires	17 401 909
Immeubles et terrains	218 713
	<u>\$ 103 473 536</u>

UTILISATION DES FONDS

Placements	
Obligations et débetures	\$ 51 773 005
Actions et parts sociales	12 759 596
Prêts hypothécaires	36 193 965
Immeubles et terrains	182 506
Acquisition de mobilier et équipement	296 074
Augmentation des avances sur polices	462 396
Augmentation de l'encaisse et des certificats de dépôt garantis	(2 187 418)
Augmentation des autres éléments d'actif à court terme	1 528 146
Augmentation de la valeur marchande des fonds séparés	2 465 266
	<u>\$ 103 473 536</u>

Passif

	1978	1977
ENGAGEMENTS		
Provision mathématique (notes 1-A, 1-B et 6-A)	\$ 155 605 006	\$ 127 430 452
Provision pour demandes de prestations en voie de règlement et non déclarées	27 399 216	24 643 943
Provision pour participations et ristournes	20 865 998	16 249 229
Sommes laissées en dépôt par les propriétaires de contrats	6 682 116	5 099 870
Commissions, salaires et autres frais courus	374 338	348 145
Intérêts attribués au fonds de réserve	34 271	34 271
Taxes et impôt à payer (note 6-A)	677 438	- 0 -
Autres éléments à court terme	3 673 874	2 852 300
Exigibilités en vertu des fonds séparés de placement des régimes enregistrés de rentes de retraite	88 907 900	68 159 672
	<u>304 220 157</u>	<u>244 817 882</u>

FONDS DE RÉSERVE ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Fonds de réserve souscrit par les Caisses populaires Desjardins	571 189	571 189
Bénéfices non répartis affectés		
Réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements (note 1-F)	10 500 000	8 500 000
Réserve complémentaire à la provision mathématique de certains contrats (note 1-A)	418 546	455 559
Réserve pour fluctuation de divers éléments d'actif (note 1-l)	919 264	767 787
Réserve pour imprévus (note 6-B)	- 0 -	780 000
Bénéfices non répartis non affectés	7 917 569	6 147 432
	<u>20 326 568</u>	<u>17 221 967</u>
	<u>\$ 324 546 725</u>	<u>\$ 262 039 849</u>

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons vérifié le bilan de L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS au 31 décembre 1978, ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice clos à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1978, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, lesquels à l'exception des changements mentionnés dans les notes complémentaires 1-a, 1-b, 1-c, 1-d, 1-i, 1-j, 1-k, ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Mallette, Benoit, Boulanger, Rondeau & Associés
Comptables agréés

Québec, le 14 février 1979

Notes complémentaires

1. Méthodes comptables

Les états financiers figurant dans ce rapport annuel répondent aux exigences du Service des assurances du Canada concernant la production des états financiers annuels. Ces exigences portent en grande partie sur deux aspects différents: solvabilité et liquidité.

Certaines des plus importantes pratiques comptables utilisées pour la préparation des états financiers présentés dans ce rapport annuel sont décrites ci-dessous.

- a) La provision mathématique au titre des assurances individuelles est établie selon la méthode canadienne modifiée en 1978. Cette méthode nous permet une diminution de la provision mathématique requise pour tous les contrats. Le 31 décembre 1977, la provision mathématique requise a été diminuée de \$919 795 et les bénéfices non répartis ont été augmentés d'un montant équivalent.

Pour faire suite à ce changement de méthode, la provision mathématique des nouveaux contrats peut être négative ou inférieure à la valeur de rachat. Le 31 décembre 1977, la réserve complémentaire à la provision mathématique de certains contrats exigée par le Service des assurances du Canada pour couvrir ces provisions négatives ou inférieures à la valeur de rachat s'élevait à \$ 455 559.

À des fins d'impôt, la provision mathématique au titre des assurances individuelles est calculée selon la méthode d'assurance temporaire préliminaire. En 1977, cette provision était calculée selon la méthode de la prime nette nivelée. Selon cette nouvelle méthode, l'impôt à payer en 1978 au chapitre des assurances individuelles est plus élevé de \$ 240 000.

- b) À la suite du changement de base requis par le Service des assurances du Canada pour le calcul de la provision mathématique sur les contrats d'assurance collective, la provision mathématique a été diminuée de \$ 609 745 le 31 décembre 1977 et les bénéfices non répartis ont été augmentés d'un montant équivalent.

L'Assurance-Vie Desjardins a modifié sa méthode de calcul de la provision pour éventualités au titre des assurances collectives à la suite de la modification apportée à la méthode de calcul de cette provision à des fins d'impôt. Cette modification entraîne une réduction de \$ 1 250 000 de la croissance de cette provision pour l'exercice clos le 31 décembre 1978 et se traduit par une augmentation équivalente du bénéfice avant impôt.

- c) Les gains ou les pertes en capital réalisés sur les ventes d'obligations et de débetures sont amortis jusqu'à l'échéance du titre vendu (maximum 20 ans). Les obligations et les débetures sont comptabilisées au prix coûtant amorti plus ou moins le solde non amorti des gains ou pertes sur les ventes de ces titres. La différence entre le produit des ventes d'une obligation ou d'une débeture et le coût amorti est considérée être un ajustement du rendement du portefeuille futur. En 1977, les gains ou les pertes en capital réalisés sur les ventes d'obligations et de débetures étaient imputés aux opérations de l'exercice et les obligations et les débetures étaient comptabilisées au prix coûtant amorti.

Le coût amorti et la valeur marchande des obligations et des débetures s'établissent comme suit:

	1978		1977	
	Coût amorti ajusté	Valeur marchande	Coût amorti	Valeur marchande
Gouvernements fédéral et provinciaux	\$ 18 935 137	\$ 18 362 300	\$ 12 936 196	\$ 12 740 020
Municipalités et commissions scolaires	37 949 963	37 094 655	28 161 132	27 783 400
Entreprises diverses	40 276 231	38 698 000	30 716 730	29 700 481
	\$ 97 161 331	\$ 94 154 955	\$ 71 814 058	\$ 70 223 901
Solde non amorti des gains ou pertes sur ventes de titres		436 564		
		\$ 97 597 895		

- d) Les gains ou les pertes en capital réalisés sur les ventes d'actions ne sont pas comptabilisés dans les opérations au moment de la transaction. Ils sont inclus dans un compte d'ajustement de la valeur comptable des actions. De plus, un ajustement annuel de 7% de la différence entre la valeur comptable ajustée et la valeur marchande de toutes les actions est imputé aux opérations et les actions sont comptabilisées au prix coûtant ainsi ajusté.

En 1977, les gains ou les pertes en capital réalisés étaient imputés aux opérations de l'exercice et les actions étaient comptabilisées au prix coûtant.

Le coût et la valeur marchande des actions et parts sociales s'établissent comme suit:

	1978		1977	
	Coût ajusté	Valeur marchande	Prix coûtant	Valeur marchande
Actions et parts sociales	\$ 20 127 360	\$ 22 377 243	\$ 13 981 281	\$ 13 844 340
Compte d'ajustement	(104 248)			
	\$ 20 023 112			

- e) Les prêts hypothécaires sont comptabilisés au prix coûtant amorti. Le coût amorti et la valeur marchande des prêts hypothécaires s'établissent comme suit:

	1978		1977	
	Coût amorti	Valeur marchande	Coût amorti	Valeur marchande
Prêts hypothécaires	\$ 82 289 720	\$ 81 908 190	\$ 73 374 160	S/O

- f) La Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques prévoit que la réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements doit être au moins égale à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur marchande de la plupart des titres des fonds généraux. Le 31 décembre 1978, la réserve requise s'élevait à \$ 2 511 658.

- g) Les placements au chapitre des fonds séparés sont comptabilisés à leur valeur marchande. Les pertes ou gains nets en capital réalisés et non réalisés sont imputés aux opérations de l'exercice et se répartissent comme suit:

	1978	1977
Gains nets réalisés	\$ 436 352	\$ 113 424
Gains nets non réalisés	2 028 914	1 532 001
	\$ 2 465 266	\$ 1 645 425

- h) L'immeuble du siège social est comptabilisé au prix coûtant amorti. Il est amorti selon la méthode de la ligne droite à raison de 2% par année.

Les autres immeubles détenus à des fins de placement sont revendus le plus rapidement possible et ne sont pas amortis.

La valeur de l'immeuble et du terrain du siège social est établie comme suit:

	1978	1977
Immeuble au prix coûtant	\$ 6 935 229	\$ 6 851 444
Amortissement accumulé	723 727	585 722
	\$ 6 211 502	\$ 6 265 722
Terrain au prix coûtant	266 330	295 546
	\$ 6 477 832	\$ 6 561 268

i) En 1978, les frais payés d'avance, les soldes débiteurs des assureurs-vie, le mobilier et l'équipement ne sont plus imputés aux dépenses de l'exercice mais comptabilisés comme des éléments d'actif. Cependant, le Service des assurances du Canada exige qu'un montant égal à la valeur nette de ces éléments d'actif soit affecté aux bénéfices non répartis. Dans le but de rendre comparatif son bilan, L'Assurance-Vie Desjardins a redressé ses livres rétroactivement à 1977. Le 31 décembre 1977, l'actif et les bénéfices non répartis affectés ont été augmentés de \$ 767 787. Le 31 décembre 1978, la valeur nette de ces éléments d'actif s'élevait à \$ 919 264.

j) Le mobilier et l'équipement sont comptabilisés au prix coûtant amorti. Ils sont amortis selon la méthode de la ligne droite à raison de 10 % par année. Le prix coûtant et l'amortissement accumulé du mobilier et de l'équipement s'établissent comme suit:

	<u>1978</u>	<u>1977</u>
Prix coûtant	\$ 1 716 194	\$ 1 420 120
Amortissement accumulé	910 414	789 345
	<u>\$ 805 780</u>	<u>\$ 630 775</u>

k) L'écart entre le revenu des fonds séparés et l'utilisation du revenu des fonds séparés se retrouve dans l'augmentation de la provision mathématique du fonds des retraités. Ce fonds fait partie des fonds généraux de la compagnie.

l) Les modifications apportées par le Service des assurances du Canada en 1978 aux principes comptables des compagnies d'assurance-vie nous empêchent de comparer les résultats de 1978 à ceux de 1977. C'est pourquoi cette année, les Résultats et l'Évolution de la situation financière ne sont pas publiés sur une base comparative.

Toutefois, les Primes et cotisations, les Intérêts, dividendes et loyers après déduction des frais de placement, les Gains nets en capital réalisés et non réalisés au chapitre des fonds séparés, les Prestations et rentes, et les Participations et ristournes figurent sur une base comparative dans les Notes complémentaires.

Enfin, nous avons préparé pour 1978 un bilan comparatif en y ajoutant au besoin des notes explicatives.

2. Primes et cotisations

Les primes et les cotisations proviennent des sources suivantes:

	<u>1978</u>	<u>1977</u>
Assurance-vie individuelle	\$ 12 295 623	\$ 10 895 367
Rentes individuelles	13 413 364	7 652 347
Assurance-vie collective	8 332 203	14 438 943
Rentes collectives	2 333 195	829 402
Assurance-prêt (vie et invalidité)	55 773 328	45 144 699
Assurance-vie, épargne et capital social	12 296 788	11 354 271
Assurance accident-maladie et invalidité	18 848 981	17 949 270
	<u>\$ 123 293 482</u>	<u>\$ 108 264 299</u>

3. Intérêts, dividendes et loyers après déduction des frais de placement

Ce poste est établi de la façon suivante:

	<u>1978</u>	<u>1977</u>
Intérêts, dividendes et loyers	\$ 18 895 613	\$ 15 257 681
Dépenses relatives aux placements	1 266 024	978 180
Impôt foncier	160 995	186 642
Amortissement	138 005	136 988
	<u>\$ 17 330 589</u>	<u>\$ 13 955 871</u>

4. Prestations et rentes

Les prestations et les rentes se répartissent ainsi:

	<u>1978</u>	<u>1977</u>
Assurance-vie individuelle	\$ 2 496 563	\$ 2 290 510
Rentes individuelles	5 271 216	2 278 429
Assurance-vie collective	5 250 827	10 175 621
Rentes collectives	1 731 961	1 166 600
Assurance-prêt (vie et invalidité)	34 006 265	27 899 389
Assurance-vie, épargne et capital social	6 960 455	6 597 518
Assurance accident-maladie et invalidité	16 829 557	16 014 616
	<u>\$ 72 546 844</u>	<u>\$ 66 422 683</u>

5. Participations et ristournes

	<u>1978</u>	<u>1977</u>
Assurance-vie individuelle	\$ 912 660	\$ 875 874
Rentes individuelles	523 307	606 443
Assurance-vie collective	124 439	169 643
Rentes collectives	303 351	1 316 501
Assurance-prêt (vie et invalidité)	11 620 153	9 009 969
Assurance-vie, épargne et capital social	5 693 976	4 003 717
Assurance accident-maladie et invalidité	911 060	993 268
	<u>\$ 20 088 946</u>	<u>\$ 16 975 415</u>

6. Bénéfices non répartis

a) Pour faire suite aux modifications apportées à la provision mathématique pour les contrats d'assurance-vie collective, la provision mathématique a été réduite de \$300 000 le 31 décembre 1977, les bénéfices non répartis ont été augmentés de \$156 000 et l'impôt à payer de \$144 000.

b) La réserve pour imprévus a été virée au compte des bénéfices non répartis, car elle n'est plus requise.

7. Loi anti-inflation

L'Assurance-Vie Desjardins estime s'être conformée aux normes anti-inflation établies par la Commission de lutte contre l'inflation du gouvernement fédéral au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1978. L'application de ces normes a pris fin le 31 décembre 1978.

Croissance

(en milliers de \$, sauf pour les éléments non financiers)

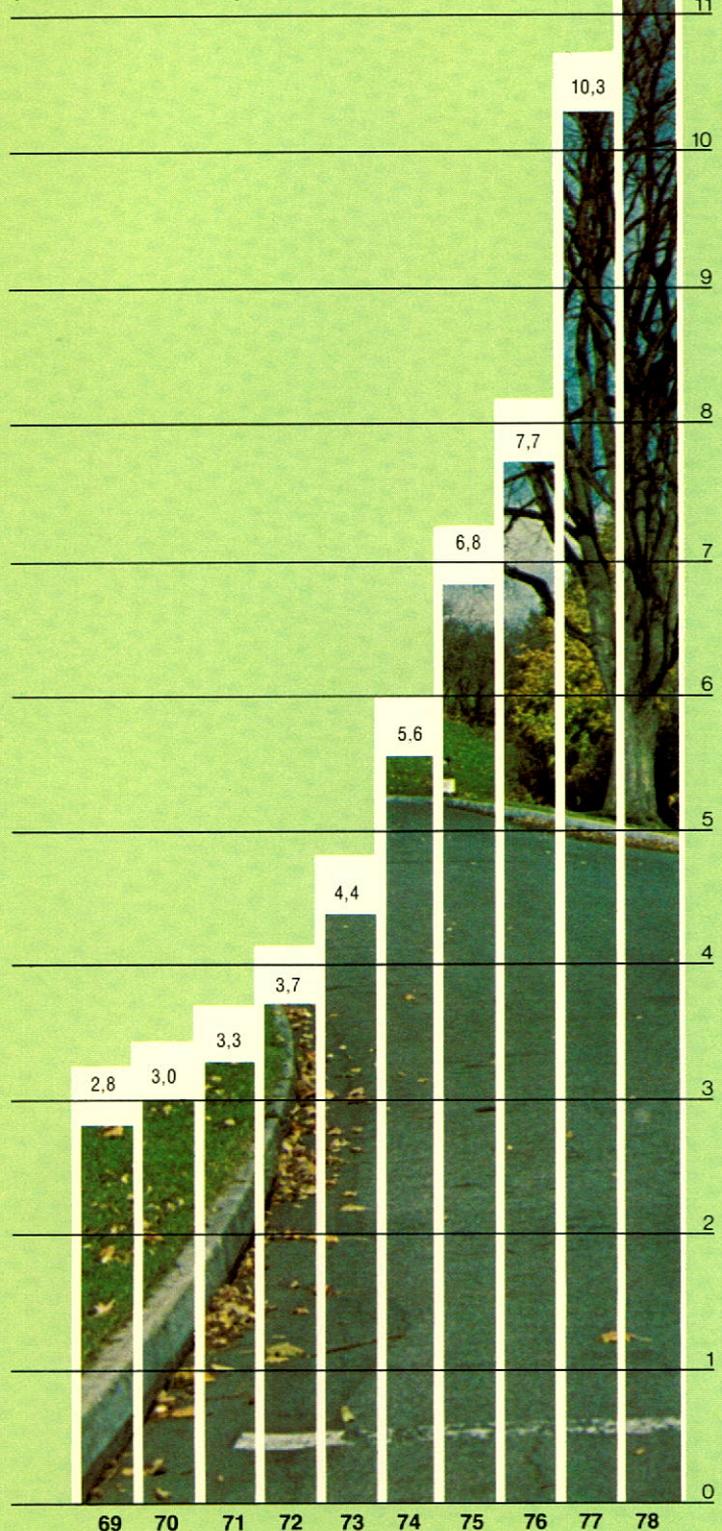
	1978	1977	1976	1968	1958
Primes et cotisations	\$ 139 074	\$ 121 887	\$ 99 621	\$ 25 721	\$ 4 211
Placements	27 380	20 791	17 335	2 863	216
Prestations et rentes	73 630	67 322	60 332	14 195	1 579
Commissions, taxes, frais d'exploitation	20 543	17 621	14 259	4 863	901
Intérêts attribués au fonds de réserve	34	34	34	34	30
Participations et ristournes	20 089	16 975	12 706	2 041	417
Bénéfices non répartis	19 755	16 651 ²	12 184	4 432	1 241
Obligations et débetures	126 584	93 505	83 657	16 737	3 835
Actions et parts sociales	41 674	31 628	26 473	4 536	136
Prêts hypothécaires	120 560	102 196	70 482	14 995	1 489
Autres éléments d'actif	35 729	34 087	26 311	7 682	817
ACTIF	\$ 324 547	\$ 261 416	\$ 206 923	\$ 43 950	\$ 6 277
Assurances en vigueur	\$ 11 264 419 965	\$ 10 309 394	\$ 7 733 827	\$ 2 577 943	\$ 465 757
Taux de rendement net sur les placements	9,07 %	9,06 %	8,92 %	6,46 %	4,40 %
Nombre d'employés	558	528	450	255	67
Nombre d'assureurs-vie	118	115	108	71	49

Note 1: Croissance des principaux éléments de tous les fonds de l'entreprise.

Note 2: Le 31 décembre 1977, les bénéfices non répartis ont été augmentés de \$ 2 453 327 à la suite d'un ajustement des provisions mathématiques des années antérieures et du changement des principes comptables des compagnies d'assurance-vie.

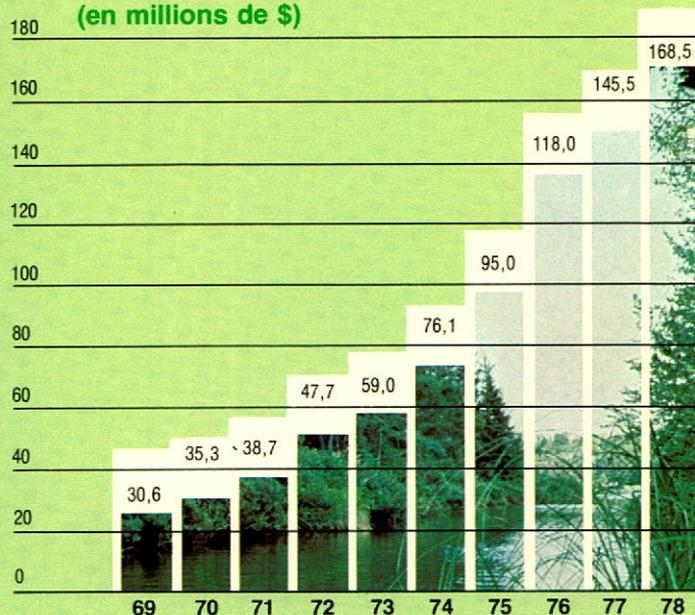
Assurances en vigueur

(en milliards de \$)



Croissance du revenu

(en millions de \$)



Croissance de l'actif

(en millions de \$)



Mouvement des fonds des régimes supplémentaires de

	FONDS GÉNÉRAUX		
	Fonds des retraités	Cotisations volontaires	Fonds de dépôt
SOLDE LE 1er JANVIER 1978 AVANT PROVISION	\$ 9 988 152	\$ 522 071	\$ 2 891 264
PLUS:			
Cotisations		50 281	424 736
Intérêts et dividendes gagnés	965 508	37 816	275 706
Profit ou perte sur réalisations et fluctuations de la valeur marchande			
Sommes laissées en dépôt par les propriétaires de contrats			
Perte ou gain de mortalité en 1977	3 679		
Perte ou gain de mortalité en 1978	88 111		
Transfert du capital et des intérêts du fonds de dépôt aux fonds séparés			(124 449)
Ristournes aux retraités	(201 227)		
Transfert aux cotisations volontaires		55 432	
MOINS:			
Retraits par suite de départs ou de décès		55 139	35 191
Transferts de réserves aux rentes collectives des fonds généraux		14 640	
Retraits de sommes laissées en dépôt par les propriétaires de contrats			
Transfert au fonds des retraités pour nouveaux retraités	(2 516 748)		13 613
Rentes versées	1 186 423		5 987
Frais d'administration et frais d'enregistrement			362
Honoraires de conseillers			
Solde le 31 décembre 1978 avant provision	12 174 548	595 821	3 412 104
Provision pour ristournes aux retraités	208 126		
SOLDE LE 31 DÉCEMBRE 1978	\$ 11 966 422	\$ 595 821	\$ 3 412 104

rentes de retraite pour l'année 1978

Fonds d'obligations	FONDS SÉPARÉS		1978	Total 1977
	Fonds d'actions	Fonds d'hypothèques		
\$ 21 690 875	\$ 17 646 283	\$ 28 822 514	\$ 81 561 159	\$ 62 595 856
6 923 384	531 904	8 325 258	16 255 563	14 386 294
2 398 207	1 004 905	3 462 660	8 144 802	6 076 899
(701 491)	3 695 847	(529 090)	2 465 266	1 645 425
	55 172		55 172	48 440
			3 679	(86 096)
			88 111	
15 615		108 834	- 0 -	- 0 -
90 065	3 008	108 154	- 0 -	- 0 -
(16 955)	(15 978)	(22 499)	- 0 -	- 0 -
272 524	249 850	305 601	918 305	783 040
			14 640	255 661
	40 637		40 637	8 126
762 621	749 827	990 687	- 0 -	- 0 -
27 313	97 313	34 248	1 351 284	1 138 346
347 995	129 588	671 738	1 149 683	912 643
2 649	2 649	3 532	8 830	7 843
28 986 598	21 651 277	38 270 025	105 090 373	81 561 159
			208 126	182 127
\$ 28 986 598	\$ 21 651 277	\$ 38 270 025	\$ 104 882 247	\$ 81 379 032

Trente ans au service des caisses d'épargne et de crédit

Les députés de l'Assemblée législative qui parcourent le préambule du projet de loi 176, en février 1948, lisent qu'il est «opportun de constituer une compagnie mutuelle d'assurance sur la vie dans le but de promouvoir et de sauvegarder les intérêts généraux des coopérateurs et des sociétaires des caisses populaires dites Desjardins». La loi est votée, L'Assurance-Vie Desjardins créée et sa raison d'être gravée en mémoire par ses fondateurs. Elle sera transmise à leurs successeurs.

Trente années d'existence de L'Assurance-Vie Desjardins, ce sont aussi trente années de création et d'amélioration de formules de protection conçues pour les membres, le personnel et les dirigeants des caisses d'épargne et de crédit.

Les progrès des unes soutenant la croissance de l'autre, inspirées des mêmes idéaux et appliquant les principes de la coopération vécue, caisses et assureur sont devenus des entreprises puissantes, mutuellement utiles et nécessaires. Aujourd'hui, les caisses d'épargne et de crédit sont les plus importants clients de L'Assurance-Vie Desjardins, et elle est le plus important assureur-vie au Québec à transiger avec les caisses d'épargne et de crédit, et l'un des principaux au Canada.

Les premières polices émises par L'Assurance-Vie Desjardins en 1949 ont été souscrites par des dirigeants de caisses populaires avant même que le premier assureur-vie soit engagé. Deux ans plus tard, en 1951, ce sont les caisses qui deviennent clientes, quand L'Assurance-Vie Desjardins lance le premier régime de rentes pour les employés des caisses.

En 1954, l'assurance-vie prêt, épargne et capital social est offerte aux caisses. Les années se succè-

dent, marquées du lancement de produits nouveaux, parfois imaginés par L'Assurance-Vie Desjardins, parfois sollicités par les caisses. Les produits qui existent sont modifiés, adaptés et suivent l'évolution des caisses.



Entre L'Assurance-Vie Desjardins et les caisses d'épargne et de crédit, il fallait qu'il y ait des intermédiaires. Et ceux-là vivent au jour le jour la coopération entre les caisses et leur assureur.

Ce sont les représentants de la Direction des assurances aux caisses. Ils sont quinze maintenant au service de quelque 1500 institutions d'épargne et de crédit qui font affaire avec L'Assurance-Vie Desjardins. La plupart de ces institutions sont au Québec, mais il s'en trouve dans cinq autres provinces, jusqu'en Colombie Britannique.

En 1978, ils ont effectué près de 3000 visites. Visites de routine, régulières, mais aussi interventions d'ordre technique, pour aider à résoudre quelque problème, participation à des assemblées générales,

à des réunions de conseils d'administration ou d'employés pour expliquer, familiariser, parfois convaincre.

Ils sont un lien indispensable entre les caisses et le siège social de L'Assurance-Vie Desjardins. Sur le terrain, dans chaque communauté qui s'est donnée une institution d'épargne et de crédit, ils présentent et expliquent ces produits qui complètent les services de la caisse: protection de l'emprunteur et de l'épargnant, assurance des dirigeants, sécurité sociale des employés, régime supplémentaire

de rentes, assurance des enfants d'âge pré-scolaire ou des étudiants, assurance populaire facilement accessible.

Les représentants des Assurances aux caisses fournissent l'aide technique, participent à l'implantation des régimes de protection, vérifient le rodage et la bonne marche du système administratif, vulgarisent et expliquent aux intéressés la nature et la portée des garanties.

Au siège social, individuellement ou en groupe, ils constituent un facteur précieux de rétroaction. Leur profonde connaissance du milieu des caisses, de leur évolution, de leurs besoins, de l'effet concret de nos formules de protection en font des témoins privilégiés. Car si, aujourd'hui, les grandes lignes d'un nouveau produit ou la

nature d'une modification à un produit existant se discutent de plus en plus entre le personnel du siège social et les responsables des unions et des fédérations, c'est de la pratique quotidienne des affaires que surgissent les problèmes, les petites difficultés d'application de nos régimes et, souvent, les idées de solution. C'est le puits de l'utilisateur que rapportent les représentants des Assurances aux caisses.

Que chaque dirigeant de caisse d'épargne et de crédit, que chaque employé et chaque membre sache bien que le représentant des Assurances aux caisses est, lui aussi, une police d'assurance. Les utilisateurs peuvent bien se multiplier, les formules se compliquer, les systèmes s'informatiser, il faudra toujours qu'il y ait entre les caisses et L'Assurance-Vie Desjardins un intermédiaire qui présente et aide à implanter nos solutions aux pro-



blèmes d'assurance-vie des caisses, et qui se fasse l'écho, au siège social, des opinions et des réactions des utilisateurs. Nos représentants sont nos employés, soit, mais après tout, c'est dans les caisses qu'ils travaillent.

Les assurances des membres

- L'assurance-prêt (vie et invalidité)
- L'assurance-vie, épargne et capital social
- L'assurance populaire Desjardins
- Placement-assurance (dans certaines régions)
- Accirance

L'assurance des administrateurs

Les assurances des employés

- Assurance-vie
- Rente de survivants
- Assurance-salaire de courte et longue durée
- Assurance frais hospitaliers et paramédicaux
- Régime supplémentaire de rentes

Trente ans au service des membres de notre société . . .

De la Gaspésie à l'Abitibi, de la Côte-Nord jusqu'à la frontière de l'État de New-York, 120 assureurs-vie s'informent des besoins de leurs clients, analysent leurs ressources et les comparent à leurs obligations, les aident à obtenir une protection à la mesure de leurs besoins.

Ce n'est pas assez pour desservir un million et demi de foyers, mais il y a des concurrents. Et surtout la résolution de prendre le temps qu'il faut pour bâtir un réseau solide d'assureurs-vie bien entraînés, rompus à toutes les ressources de l'assurance. Le pourcentage de nos assureurs-vie qui obtiennent le Certificat national de compétence, lequel sanctionne la qualité de leurs affaires, est l'un des plus élevés dans l'industrie de l'assu-

rance-vie. De plus, le taux de roulement de notre effectif de vente est l'un des plus bas.

Dans les quinze agences, les entrevues avec les clients alternent avec les sessions de formation et les cours. Nos assureurs-vie sont en formation permanente et les seules modifications ou innovations dans les produits dont ils disposent pour aider leurs clients exigent déjà une révision constante de leurs connaissances.

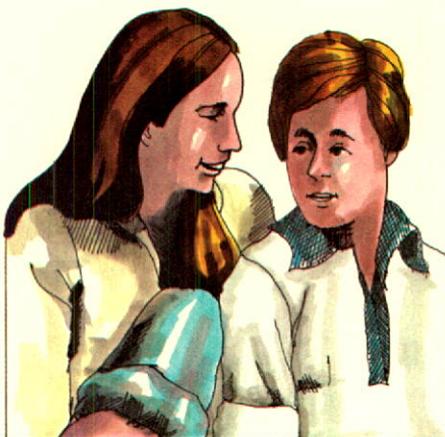
En trente ans, L'Assurance-Vie Desjardins a innové, par exemple, lorsqu'elle fut le premier assureur québécois à offrir l'assurance familiale ou l'assurance à des fins de charité, mais elle s'est toujours maintenue dans le peloton de tête pour la diversité et la qualité de ses produits.

Aujourd'hui, notre assureur-vie peut proposer des solutions adaptées à toutes les situations. Il dispose fondamentalement des mêmes éléments de solution que ses confrères au service d'autres entreprises: les combinaisons traditionnelles, permanente, mixte et temporaire, les rentes, les régimes de capitalisation, enregistrés ou non. De plus en plus, il se distingue par l'utilisation de toutes ces ressources dans la perspective globale des affaires de son client.

C'est l'approche de la planification sur plusieurs fronts à la fois. L'assureur-vie cherche à proposer une solution à l'ensemble des problèmes de son client. Cela se traduit par une analyse des besoins sous plusieurs aspects: protection du revenu, préservation du patrimoine personnel, prévision des besoins futurs, de la retraite, programme d'investissement. Dans les cas complexes, l'assureur-vie est secondé par notre Service professionnel d'analyse et de planification, lequel peut consulter, au besoin, avocats, comptables ou fiscalistes.

Aux produits traditionnels, il peut ajouter aujourd'hui des produits conçus pour des besoins particuliers. Il offre des régimes d'investissement dont le rendement est garanti (certains régimes, comme Futurente, ont des taux garantis pour plusieurs années) et dont les frais sont limités. Il a des produits souples, utiles à l'investisseur qui veut placer une partie de son revenu dans un régime enregistré d'épargne-retraite ou à l'entreprise qui met sur pied un régime de participation différée aux bénéficiaires. Il offre des rentes d'étalement et des rentes à capitalisation garantie.

Il peut aider l'industriel à implanter un régime collectif d'assurance dans son entreprise. Aux entreprises qui comptent peu d'employés, il



peut proposer le régime Uni-D 2-24, un ensemble de garanties adaptées aux entreprises de cette taille.

Qu'il s'agisse de jeter les bases du patrimoine d'un enfant ou de la sécurité financière familiale, d'assurer l'emprunt hypothécaire d'un jeune ménage, d'aider un industriel à préserver son entreprise du démembrement au moment de la succession, ou un contribuable à utiliser un encouragement fiscal pour se constituer un revenu à la retraite, l'assureur-vie Desjardins possède la formation nécessaire et dispose de produits adéquats.

L'Assurance-Vie Desjardins veut que ses assurés puissent faire confiance à ses représentants. Depuis trente ans, la fidélité de ses assurés lui indique qu'elle a bien fait de choisir la voie de la qualité. Qualité des hommes et des femmes, qualité des produits.

...et presque autant, au service de leurs entreprises.

L'Assurance-Vie Desjardins existait depuis 5 ans lorsqu'elle a commencé ses activités dans le domaine de l'assurance collective. En effet, il avait fallu lancer l'assurance individuelle, beaucoup plus en demande que l'assurance collective à l'époque, et se mettre au service des caisses qui avaient fondé l'entreprise.

À L'Assurance-Vie Desjardins comme dans toute l'industrie, l'assurance collective a pris au milieu des années 50 un essor qui se poursuit encore aujourd'hui. Chez nous, ce départ tardif par rapport au reste de l'entreprise a été compensé rapidement: les produits et les ressources de notre secteur collectif n'accusent pas de retard. Nos assurés le savent bien et nos concurrents l'éprouvent parfois.

Nos efforts de pénétration du marché s'appuient sur une équipe de conseillers au service de nos assureurs-vie et de leurs clients, et parfois d'autres spécialistes qui sollicitent des soumissions: courtiers, actuaires-conseils et conseillers en avantages sociaux.

Les activités de nos sept conseillers, en poste à Montréal et à Québec, s'articulent surtout autour de nos agences et des assureurs-vie rattachés à chacune. Ils accomplissent une tâche importante, la préparation des assureurs-vie qui entreront en contact avec les groupes qui ont des besoins en assurance collective. De concert avec le directeur d'agence, ils participent à la formation des assureurs-vie.

C'est le point de départ d'une collaboration qui se poursuivra entre l'assureur-vie et le conseiller, lequel fournit une aide technique précieuse pour déterminer les besoins d'un client, préparer une demande de soumission, obtenir des taux, présenter et expliquer un régime proposé au client. Après la conclusion du contrat, le conseiller reste à la disposition du client et de l'assureur-vie. On aura recours à lui pour régler des problèmes techniques, améliorer ou compléter le régime.

Spécialiste de nos produits d'assurance collective, le conseiller les fait connaître et explique de quelle façon une combinaison de garanties peut répondre aux besoins qui varient d'un groupe à l'autre. Il dispose d'une gamme complète de couvertures: assurance-vie,

rente de survivants, assurance des frais hospitaliers et paramédicaux, assurance-salaire de courte ou de longue durée, assurance des frais dentaires. Aux groupes qui désirent un régime supplémentaire de rentes, il peut proposer un régime d'investissement en administration de dépôts prévoyant des prestations déterminées ou indéterminées.

L'Assurance-Vie Desjardins connaît depuis quelques années le succès qu'elle escomptait en lançant son régime Uni-D 2-24, un régime uniforme d'assurance collective pour les groupes les moins nombreux,

comptant de 2 à 24 membres. Plus de 500 contrats sont en vigueur.

L'éventail de ses produits et les efforts soutenus de son réseau de distribution, appuyé par les conseillers en assurance collective ont permis à L'Assurance-Vie Desjardins de se tailler une clientèle de choix dans divers types d'entreprises ou d'organismes coopératifs, secteurs public et parapublic et, dans le secteur privé, entreprises manufacturières ou de services professionnels.

Dans un domaine où les concurrents sont à la fois nombreux et puissants, elle compte sur la diversification de ses produits, l'excellence de ses conseillers, les efforts accrus de ses assureurs-vie et la solide réputation que lui valent la qualité et la rapidité de ses services aux assurés.



l'assurance-vie desjardins
siège social : lévis (québec)

Agences et directeurs d'agence

BAS SAINT-LAURENT

ADRIEN NADEAU, a.-v.a.
21, rue de l'Évêché ouest
Rimouski G5L 4H4
Tél.: (418) 723-9291

CÔTE-NORD

LÉO GUIMONT
760, boul. Laure, bureau 54
Sept-Îles G4R 1Y4
Tél.: (418) 968-4022

DESJARDINS

RAYMOND VERRET
271, rue Saint-Joseph
Lauzon G6V 1E7
Tél.: (418) 837-2421

LA MAURICIE

MICHEL BROUILLETTE
601, rue Bonaventure
Trois-Rivières G9A 2B8
Tél.: (819) 374-6256

L'ESTRIE

GAÉTAN STE-MARIE
1144, rue King ouest
Sherbrooke J1H 1S2
Tél.: (819) 569-6306

L'OUTAOUAIS

JEAN-PAUL DESCOEURS
53, rue Saint-Raymond
Hull J8Y 1R8
Tél.: (819) 771-8314

MONTRÉAL-CHAMBLY

JACQUES DION, a.-v.a.
194, rue Charron
Ville Lemoyne J4R 2K7
Tél.: (514) 672-1758

MONTRÉAL JACQUES-CARTIER

ERNEST SARRAZIN, a.-v.a.
5597, rue Laurendeau
Montréal H4E 3W2
Tél.: (514) 769-4521

MONTRÉAL-LAURIER

GÉRARD GRÉGOIRE, a.-v.a.
211, rue Jarry est
Montréal H2P 1T6
Tél.: (514) 387-7313

MONTRÉAL-LAVAL

JEAN-LOUIS JUTRAS
1, Place Laval, bureau 550
Laval H7N 1A1
Tél.: (514) 381-8051

MONTRÉAL-LONGUEUIL

ROLAND CROUSSETTE, a.-v.a.
1063, boul. Sainte-Foy
Longueuil J4K 1W5
Tél.: (514) 463-3901

MONTRÉAL-MAISONNEUVE

MARCEL VINCENT, a.-v.a.
6955, boul. Lacordaire
Montréal H1T 2K5
Tél.: (514) 256-7577

QUÉBEC

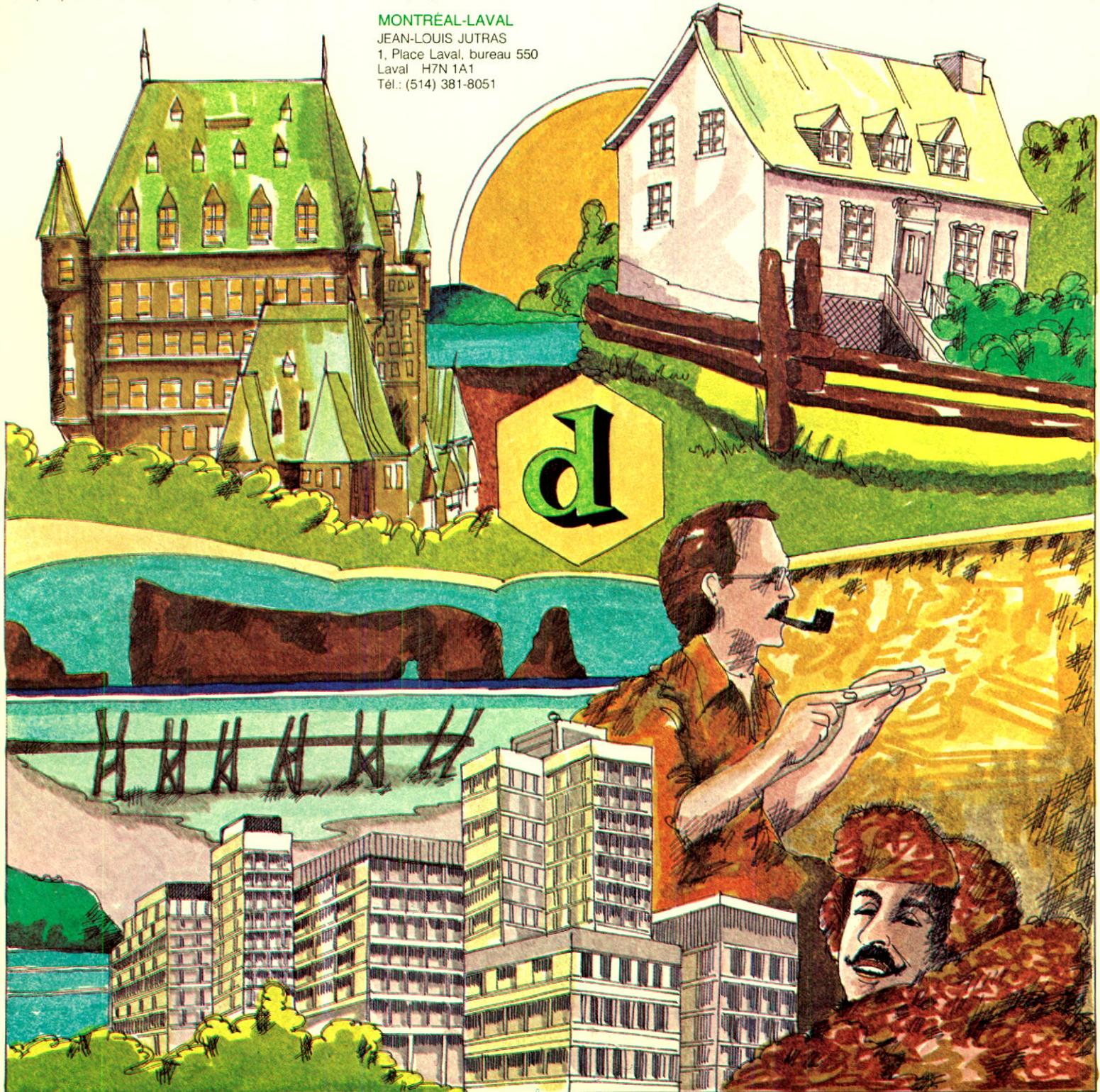
CLAUDE FONTAINE, a.-v.a.
510, rue Saint-François est
Québec G1K 2Z4
Tél.: (418) 529-4141

SAGUENAY-LAC SAINT-JEAN

GILLES VERREAULT
980, boul. de l'Université
Chicoutimi G7H 6H1
Tél.: (418) 549-1208

SAINTE-FOY

RÉMY BÉDARD, a.-v.a.
2600, boul. Laurier
Sainte-Foy G1V 2L1
Tél.: (418) 658-2024



desjardins



mouvement
des caisses populaires
desjardins